



Actualités

Révision des Cahiers des clauses techniques générales (CCTG)

Le GEM-OTM, Groupement d'études des marchés dans le domaine des ouvrages, travaux et maîtrise d'œuvre, placé sous l'autorité des **ministères de l'Economie et de l'Ecologie**, a confié à l'**Astee** la coordination de la révision des fascicules relevant du secteur de l'eau.

Particulièrement concerné par la **révision des fascicules 70 et 71** régissant respectivement les ouvrages d'assainissement et les conduites d'adduction et de distribution d'eau, ITEA tient à s'exprimer sur deux points d'importance en tant que syndicat représentant les professionnels du secteur. D'une part, il est essentiel que la validation finale par arrêté ministériel soit maintenue ; une remise en cause de ce principe risquerait d'atténuer la portée et l'intérêt de ces documents.

D'autre part, dans le cadre du **Comité de pilotage mis en place par l'Astee** et présidé par le **ministère de l'Agriculture** pour procéder à la révision de ces fascicules, nous déplorons que nos professions, alors qu'elles sont le principal acteur de la conception et de la construction des ouvrages dans le secteur de l'eau, se retrouvent de fait marginalisées. Afin de disposer d'une représentation équilibrée des parties prenantes, les syndicats membre de l'UIE, dont ITEA, proposent donc d'élargir le panel des secteurs professionnels représentés en y incluant les « Équipementiers du transport et du stockage de l'eau ».

Décret n° 2012-97 en application de l'article 161 de la loi Grenelle 2

Ce décret publié le 27 janvier dernier impose aux collectivités de réaliser d'ici à fin 2013 un **inventaire détaillé de leurs réseaux**. Il oblige également l'exploitant à prévoir un plan d'action comprenant un programme pluriannuel de travaux d'amélioration si le rendement du réseau est inférieur à 85 % en zone urbaine (80 % en zone rurale). A défaut du respect de cet arrêté, une majoration de la redevance sera appliquée. Ce décret devrait amener les acteurs de la profession à repenser le long terme.

Éditorial



Le mot
du président
d'ITEA,
Pascal Farjot

Quelle que soit l'orientation donnée par le futur gouvernement à la réforme des collectivités territoriales, le volet réorganisation et regroupement de ces collectivités sera conservé, comme le précise André Flajolet, Député, membre du Comité National de l'Eau et coordinateur du processus parlementaire du 6^e Forum Mondial de l'Eau, dans son interview ci-après. Face à ce nouveau paysage soumis à des normes strictes en matière de gestion des réseaux selon les préconisations du Grenelle II, les adhérents d'ITEA apporteront leur expertise aux collectivités et la garantie de mener à bien leurs projets de restructuration et de développement des réseaux dans un objectif de qualité et de pérennité.

Nos métiers

ITEA est un syndicat professionnel représentant l'ensemble de la filière industrielle du transport de l'eau potable et de l'assainissement en France. Il regroupe des entreprises européennes et françaises dont les membres ont au moins un site de production en France.

Nos produits

- tuyaux en fonte, béton, PP, PVC, PE, PRV
- dispositifs de fermeture et de couronnement en fonte
- regards en béton, PP, PVC, PE et fonte
- matériels de robinetterie et de branchement
- systèmes de raccordements

Nos actions

- 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 6 500 salariés
- ITEA est membre de l'UIE (Union nationale des industries et entreprises de l'eau et de l'environnement)

Réforme territoriale

Questions à André Flajolet

Quel va être, selon vous, l'impact de la réforme territoriale sur le devenir des syndicats d'eau et d'assainissement d'une part et sur leur budget d'autre part ?



La réforme territoriale interroge les élus sur la pertinence des périmètres des services d'eau et d'assainissement pour répondre aux objectifs de quantité et de qualité, la capacité de répondre à la défense d'incendie et à la nécessaire interconnexion des réseaux. Il est clair que ces services économiques créés pour la plupart grâce à la volonté des élus comme le fut l'électrification du pays et la réalisation de nombreuses routes vicinales, doivent intégrer toutes les exigences modernes de l'efficacité et le regroupement en unités plus significatives en est une des caractéristiques.

De quelle manière pensez-vous que les prescriptions du Grenelle II - en particulier l'article 161 portant obligation pour les collectivités de réaliser un inventaire et un descriptif des réseaux avant fin 2013 et de respecter un taux de fuites maximum - seront compatibles avec la réforme territoriale ?

Les exigences du Grenelle tant sur l'inventaire patrimonial que le respect du taux de fuite répondent à une volonté affirmée de santé publique pour que l'eau soit effectivement potable, à une décision environnementale forte de ne pas exploiter les nappes au-delà du raisonnable et à une exigence économique et patrimoniale en ce qui concerne nos services d'eau.

Ces exigences s'inscrivent pleinement dans les perspectives de réforme territoriale puisque les buts de la réforme sont bien la cohérence et la pertinence des territoires, l'efficacité et la sécurité des services proposés aux habitants, la suppression des outils de gestion obsolètes souvent porteurs de coûts induits élevés et d'insécurité.

Vie du syndicat

■ **Norinco**, adhérent ITEA, fabricant de dispositifs de fermeture en fonte, est devenu **EJ** depuis janvier 2012. **APS** rejoint le syndicat en qualité de membre correspondant.

Agenda

■ Forum mondial de l'Eau à Marseille

Du 12 au 17 mars 2012. Thème de cette 6^e édition : le temps de solutions.
worldwaterforum6.org/fr/accueil/

■ Salon IFAT à Munich

Du 7 au 11 mai 2012. Salon international professionnel de l'environnement. Traitement de l'eau et des déchets.
ifat.de/englisch/

Repères

Modification du paysage réglementaire français et européen

Référentiel de marque NF 442

Évolution du référentiel de marque qualité NF assainissement thermoplastique remplaçant le référentiel NF 055 lié aux produits PVC. Le présent référentiel de certification concerne les systèmes de canalisations (tubes, raccords, regards, boîtes d'inspection et de branchement, raccords auxiliaires, etc.) d'assainissement gravitaire en matériaux thermoplastiques, répartis en 7 groupes de produits.

Norme EN 545 version 2010

« Tuyaux et raccords en fonte ductile pour canalisation d'eau ». Cette norme introduisant des classes de pression référentes remplace les notions d'épaisseur des tuyaux et raccords et définit des classes préférentielles suivant les diamètres.

La liste des normes et des marques est disponible sur le site ITEA : itea-france.fr/

Attestation de conformité sanitaire (ACS).

Élargissement des ACS à d'autres matériaux au contact de l'eau potable, en particulier les ciments et métaux. Les revêtements à base de ciment devront être réalisés avec de l'eau potable.



itea infos

La lettre des industriels du transport de l'eau et de l'assainissement

www.itea-france.fr

ITEA Infos est édité par Itea, 9 rue de Berr, 75008 Paris

Directeur de la publication : Pascal Farjot

Rédacteur en chef : Pascale Meeschaert

Conception et réalisation : Technoscope/Publishing

Maquette : Raphael Thomas

Impression : GDS

Contact ITEA :

info@itea-france.fr



Union Nationale des Industries et Entreprises de l'Eau et de l'Environnement